

## Compte-rendu

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 juillet 2019

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Charrin.

**Date de la convocation :** 27 Juin 2019

**Date d'affichage du compte-rendu :** 9 Juillet 2019

#### Etaients présents :

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Avrée** : Georges CHÂTEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Cercy-la-Tour** : Caroline MARCEAU  
Marie-Laure PARMENTIER,  
Michel MULOT, Alain REININGER
- **Charrin** : Serge CAILLOT,  
Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michel MARIE
- **Chouigny** : Chantal VACHERON  
supplée Thierry LAPORTE
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : Georges PEREIRA,  
David BONGARD
- **Isenay** : Philippe LAFAYE
- **La Nocle-Maulaix** : Michel HARASSE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques  
CHARMONT, Jean-Claude  
DESRAYAUD, Gilles GONIN
- **Maux** : Eric THOMAS
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Montaron** : Patrick BERTIN
- **Montigny sur Canne** :  
Pierre REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert** : Frédéric MONET,  
Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT,  
Pierre BROSSARD,
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien-Savigny** : Noël PERREAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** :  
François GRANDJEAN,  
Didier BOURLON,  
Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Vandenesse** : Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon** : Guy CL

**Conseillers communautaires suppléants présents :**

Bruno GALMICHE, Christiane TROCHEREAU, Pierre VACHER, Isabelle EPINAT, Jean-Claude NEANT, Jean-Claude LAMBERT.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 48
- Procurations : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 59

**Procurations de :**

- M. Gérard PERCEAU à M. Pierre REVENIAUD
- Mme Françoise DUBUC à Mme Jocelyne GUERIN
- Mme Marie-Josèphe ALEXANDRE à M. Michel BERTIN
- Mme Michèle DARDANT à M. Michel MARIE
- M. Patrick CHAUSSAT à Mme Chantal VACHERON
- M. Emmanuel BERNARD à Mme Caroline MARCEAU
- M. Sébastien DESCREUX à M. Alain REININGER
- M. Michèle ANDRIOT à M. Gilles GONIN
- M. Michel DURAND à M. Christian SIMONET
- M. Jacques PERRAUDIN à M. Serge DUCREUZOT
- M. Thierry DESCOURS à M. Jacques CHARMONT

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine ROY

Assistaient également à la réunion : Maëlle GRANGEON, Directrice de la CCBLM, Jean-Sébastien HALLIEZ, Responsable du Pôle Juridique.

**Adoption du compte-rendu de la dernière réunion****N°2019-128**

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

*Mme Domart s'interroge sur ce que signifie la location des chapiteaux.*

*Madame la Présidente répond qu'ils'agit des conventions de location, du prêt du matériel et de l'assistance au montage.*

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 21 mai 2019.**

**Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil**

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

**Assainissement :**

- SNF : Poudre Cationique : Devis de 136,50 € H.T
- CPIL : Matériel assainissement : Devis N°12892 de 1159,00 € H.T
- SAS PRESTACHIMIE : Bloc Raticide : Devis N° 675 de 629,70 € H.T
- Centre France Publicité : Annonce Marché DSP : Devis N° CF55669 de 351,67 € H.T
- Assainissement MILLOT : Matériel Hydrocureur : Devis N° DE1979 de 6044,20 € H.T
- Suez : Travaux station Fours : Devis N° 924180-1 de 2629,26 € H.T

- TP CHAUSSARD : Travaux commune de Maux : Devis N° DE000068 DE 4344,50 € H.T
- TP CHAUSSARD : Raccordement Tout à l'égout St Honoré les bains :  
Devis N°D00056 de 5383,20 € H.T

#### **Voirie :**

- ETA RAES : Broyage Commune Ougny : Devis N° I-19-04-4 de 892, 38 € H.T
- ETA RAES : Broyage Commune Montapas : Devis N° I-19-04-5 de 3 041, 77 € H.T
- ETA RAES : Broyage Commune Achun : Devis N° I-19-04-7 de 2 210, 00 € H.T
- ETA RAES : Broyage Commune Chouigny : Devis N° I-19-04-9 de 2 291, 92 € H.T
- ETA RAES : Broyage Commune Aunay en Bazois :  
Devis N° I-19-04-10 de 5 727, 50 € H.T
- ETA RAES : Broyage Commune Alluy : Devis N° I-19-04-12 de 6 448, 24 € H.T
- Laurent GEY : Broyage Commune Préporché : Devis N° DEV00000001 de 600,00 € H.T
- Laurent GEY : Broyage Commune St Honoré les Bains :  
Devis N° DEV00000002 de 700,00 € H.T
- Laurent GEY : Broyage Commune St Honoré les Bains :  
Devis N° DEV00000003 de 3250,00 € H.T
- Etienne SOTTY : Broyage Commune Fléty : Devis N°005 de 7280,00 T.T.C
- NOREMAT AUXERRE : Matériel Voirie : Devis N° 19140070 de 142,23 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Luzy :  
Bon de commande de 755,04 € H.T
- NOREMAT AUXERRE : Matériel Voirie : Devis N° 19149021 de 822,96 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Charrin :  
Bon de commande de 69,00 € H.T
- GEDIMAT : Voirie Commune Semelay : Devis N° BD7323 de 1379,96 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Cercy La Tour :  
Bon de commande de 114,40 € H.T
- TP CHAUSSARD : Voirie Commune Limanton : Devis N° DE00070 de 1355,20 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL Corbigny : Voirie Commune Tintury :  
Bon de commande de 4 490,00 € H.T
- ETS LAFARGE : Voirie Commune Semelay : Devis N°12 de 904,30 € T.T.C
- TP CHAUSSARD : Voirie Commune Moulins-Engilbert :  
Devis N° DE00072 de 1924,80 € H.T
- Nièvre Travaux et matériels : Voirie Commune de Chiddes :  
Bon de commande de 104,00 € H.T

#### **Travaux :**

- SARL EVRARD ET FILS : Dépannage Chaudière Luzy :  
Devis N°DE04951 de 777, 00 € H.T
- ENTREPRISE MASSEY ET FILS : Réparation Chaudière Centre Social Moulins-Engilbert :  
Devis N°00001410 de 915,00 € H.T

#### **Culture:**

- Boutique Courtoisie : Repas du 12 et 13 Juin 2019 : Devis N°23 de 285,00 € T.T.C
- Camping des 2 Rives : Location gîte : Devis N°5827 de 1 056,50 € T.T.C
- Voyages GONIN : Transport à Luzy : Devis N° 84091 de 250,00 € T.T.C
- Michelle PERAULT : Tirages Photos : Devis N°17052019001 de 733,33 € T.T.C
- Cie les P'tits Détournements : Avenant contrat de cession frais d'hébergement spectacle :  
126,60 € T.T.C
- Agitez le Bestiaire : Atelier Luzy : Devis de 488,00 € T.T.C
- Théâtre de l'Accalmie : Clea Bazois Loire Morvan : Devis de 1 480,00 € T.T.C
- Thierry KI : Animations Musicale CLEA Luzy : Devis de 100,00 € T.T.C
- Michelle PERAULT : Tirages Photos : Devis N°05062019001 de 15,00 € T.T.C
- Objet Rama : Matériel : Devis N°192641 de 328,00 € H.T
- Sceni Qua Non : Prestation cinéma Plein air : Devis N° SQN-2019003 de 842,70 € T.T.C

- Trans Val d'Arroux : Voyage Rémilly St Honoré : Devis N° 1397 de 150,00 € H.T
- Voyages GONIN : Transport à St Honoré les Bains : Devis N° 85491 de 1 200,00 € T.T.C
- Autrement Dit : Impression billetterie : Devis de 270 € H.T
- Création et Bien être : Animation arts plastiques Centre Social Moulins-Engilbert :  
Devis N° 2019-AE N°34 DE 1219,00 € H.T

#### **Divers :**

- DB Informatique : Achat portable : Devis N° D017013 de 966 ,00 € H.T
- Pitney Bowes : Fournitures Machine à affranchir Châtillon :  
Devis N° 54075924 de 258 ,00 € H.T
- Seic Imprimerie : Affiche OTBLM : Devis N° SEI/21147 de 495,00 € H.T
- Adequat : Armoire produits d'entretien : Devis N° AP193983 de 348,09 € H.T
- Buroclass : Armoire Site de Cercy La Tour : Devis N° DVC190615 de 638.58 € H.T
- Buroclass : Mobilier Site de Châtillon: Devis N° DVC190615 de 1377.38 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

#### **Tourisme**

- Autorisation pour la signature du marché relatif à l'étude sur le positionnement marketing touristique
- Validation de tarifs : initiation pêche, Fantastic Picnic, rando-fiches

#### **Personnel**

- Renouvellement du contrat de Kathleen LEMASSON

#### **Déchets ménagers**

- Bail emphytéotique avec le SIEEEN pour la plateforme de compostage à Préporché
- Bail emphytéotique avec la SEM Nièvre énergie pour les panneaux photovoltaïque sur le bâtiment administratif à Saint-Honoré-les-Bains
- Validation d'un devis de 9 811,76 € HT pour l'achat d'un véhicule
- Validation d'un devis de 8 061,64 € HT pour l'achat de bacs pour l'évènementiel

#### **Finances**

- Ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

#### **Santé**

- Exonération de 50% du loyer et charges du local du dentiste de la Maison de santé de Chatillon-en-Bazois pour les mois de janvier, février et mars 2019
- Révision du loyer de la maison de santé de Luzy suite aux travaux

#### **Travaux**

- Convention de maîtrise d'œuvre avec Nièvre ingénierie pour la ZA d'Alluy
- Validation d'un devis de 9 601 € HT pour la toiture de l'atelier de transformation à Luzy

#### **Assainissement**

- Validation d'un devis de 6 044,20 € HT pour la vidange des stations et postes de relevage

#### **Convention**

- Validation d'une convention pour l'adressage avec la Poste

Présentation du projet de parc solaire de Thaix

Un diaporama est présenté par le porteur de projet.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, manifeste son intérêt au projet, sous réserve des résultats des études de faisabilité, pour la réalisation d'un parc solaire agro-pastoral sur la commune de Thaix.**

## **Tourisme**

### **Validation du plan de croissance tourisme**

**N°2019-130**

Madame la Présidente explique que le plan de croissance tourisme a été présenté au conseil communautaire au mois d'avril par le directeur de l'ADT. C'est un document cadre qui donne les orientations et les actions qui seront menées par la CCBLM dans le tourisme durant les 5 prochaines années.

Les documents sont présentés.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de croissance tourisme.  
Voix pour 58, abstention 0, contre 1**

### **Récupération des dimanches travaillés ou jours fériés**

**N°2019-131**

Madame la Présidente explique que jusqu'à présent, le personnel de l'Office de tourisme n'a pas bénéficié de récupération majorée pour le travail effectué le dimanche ou les jours fériés.

Dans le cadre du règlement intérieur travaillé et validé pour partie en comité technique, il est prévu qu'il y ait une récupération majorée à hauteur de 100% (1 heure travaillée, 2 heures récupérées).

L'Office de tourisme ouvre uniquement le dimanche matin (4 heures) à Saint-Honoré en juillet et août. Les jours fériés concernés sont ceux pendant la saison thermale.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la récupération majorée à 100% des dimanches et jours fériés travaillés  
Voix pour 58, abstention 1, contre 0**

### **Point sur l'avancée de l'étude des circuits de randonnée**

Monsieur Grandjean, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'étude sur les circuits randonnées a permis d'identifier 6 circuits randonnées sur la CCBLM qui seront balisés et promus dès cet été. Les communes concernées sont Saint-Honoré-les-Bains, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour, Chatillon-en-Bazois, Luzy, Saint-Hilaire Fontaine.

Des rando-fiches seront vendus par l'Office de tourisme (1 €) et téléchargeables gratuitement sur notre site internet.

6 autres circuits de randonnées seront réalisés l'année prochaine.

Il sera proposé aux communes où passent les circuits de randonnées de conventionner pour l'entretien des chemins ruraux.

## **Economie**

### **Adhésion à la Mission locale**

**N°2019-132**

Madame la Présidente explique que suite aux présentations des Missions locales au dernier conseil communautaire, ce dernier doit statuer sur l'adhésion aux deux Missions locales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,**

- **d'adhérer à la Mission locale Nevers Sud Nivernais pour les 11 communes de l'ancienne Communauté de communes Entre Loire et Morvan.**
- **d'adhérer à la Mission locale Nivernais Morvan pour les 35 communes restantes.**

**Voix pour 34, abstentions 4, contre 21**

### **Adhésion à la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Nièvre**

Suite aux présentations de la Maison Départementale de l'Emploi et de la formation professionnelle au dernier conseil communautaire, ce dernier devra statuer sur l'adhésion de la CCBLM ou non.

La MDEF devant changer de statut à l'automne, par passer de GIP à une association. Il sera ensuite proposé au conseil communautaire de délibérer pour l'adhésion à la Maison départementale de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nièvre à compter de 2020.

### **Subvention comité des foires de La Nocle-Maulaix**

**N°2019-133**

Madame la Présidente explique que la CCBLM a reçu une demande de subvention du comité des foires de La Nocle-Maulaix qui organise une foire le 9 novembre 2019.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 500 € au comité des foires de La Nocle-Maulaix.**

### **Subvention pour le comité des foires de Cercy-la-Tour**

**N°2019-134**

Madame la Présidente explique que la CCBLM a reçu une demande de subvention du comité des foires de Cercy-la-Tour qui organise la fête de l'élevage le 2 novembre 2019.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1000 € pour le comité des foires de Cercy-la-Tour.**

**Subvention pour le comice agricole de Luzy****N°2019-135**

Madame la Présidente explique que la CCBLM a reçu une demande de subvention pour le comice agricole de Luzy qui aura lieu les 24 et 25 août 2019.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 500 € pour l'association du comice agricole de Luzy.**

**Déchets ménagers****Attribution du marché d'achat de fourgon****N°2019-136**

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique qu'une consultation est en cours pour l'achat d'un fourgon pour le service déchets ménagers affecté à divers usages. Le coût prévisionnel est fixé à 40 000 € environ. Les crédits sont prévus au budget.

La fin de la consultation est prévue le 8 juillet.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres.**

**Décision modificative****N°2019-138**

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique qu'une décision modificative est nécessaire au budget déchets ménagers :

Fonctionnement

Dépenses :

022 – 14 449,44 €

673 + 14 449,44 €

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée.**

**Régularisations****N°2019-139**

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que des régularisations sont nécessaires pour la redevance déchets ménagers. Il présente le tableau récapitulatif.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les régularisations telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.**

**Créances éteintes****N°2019-140**

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que certains redevables font l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire et clôture pour insuffisance d'actif. Leur dette est alors annulée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de prendre en compte les créances éteintes et ses implications budgétaires suite à des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire et clôture pour insuffisance d'actif.

## Assainissement

### Demande de subvention pour le diagnostic réseau de Saint-Honoré-les-Bains N°2019-137

M. Duvernoy, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que la réalisation du diagnostic réseau de Saint-Honoré-les-Bains est nécessaire pour la régularisation de notre situation concernant l'arrêté autorisant le système d'assainissement collectif et son rejet. L'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne la réalisation de cette étude.

#### Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Investissement	HT	Financement	HT	%
Frais d'études	80 000 €	C. C. Bazois Loire Morvan	40000,00 €	50
		Agence de l'eau Loire Bretagne	40 000,00 €	50
TOTAL	80 000 €		80 000 €	100

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite l'agence de l'eau Loire Bretagne pour une subvention de 40 000 € soit 50% du coût du diagnostic réseau.

## Finances

### Décision modificative N°2019-141

Madame la Présidente explique qu'une décision modificative est nécessaire au budget général (emprunt commerces) :

Investissement :

- Dépenses : 1641-01 + 10 000 €
- Recettes : 1312-20170008-64 + 10 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée.

Madame la Présidente explique qu'une annulation de titres sur exercices antérieurs est nécessaire pour le budget SPANC.

M. Charon a payé deux fois alors qu'il y a eu qu'un seul contrôle.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette annulation de titres.**

## **Action sociale**

### **Avenant à la convention avec le Centre social du Bazois**

**N°2019-143**

Madame la Présidente explique qu'un avenant à la convention avec le Centre social du Bazois est nécessaire pour pouvoir verser des acomptes dans l'attente du versement des subventions de la CAF. En effet, le Contrat Enfance Jeunesse est en renouvellement et les subventions ne seront versées qu'en fin d'année après la signature du CEJ.

L'avenant à la convention est présenté.

Suite aux discussions, Madame la Présidente propose de retirer l'animation globale de l'avenant qui ne concernera que le CEJ.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'avenant à la convention avec le Centre social du Bazois tel qu'annexé à la présente délibération.**

***Voix pour 58, abstention 1, contre 0***

### **Demande de subvention de l'USM Omnisport**

**N°2019-144**

Madame la Présidente explique que la CCBLM a reçu une demande de subvention pour l'association USM Omnisports de Moulins-Engilbert. Cette demande de subvention porte sur l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement à Moulins-Engilbert avec activités physiques et sportives au gymnase et au plan d'eau.

La CCBLM est sollicitée à hauteur de 1 100 €.

M. Michel Bertin fait le point sur les subventions déjà attribuées. Il explique que sur l'enveloppe des 60 000 €, 2 300 € n'ont pas été encore attribués.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire accorde une subvention de 1 100 € à l'USM Omnisport.**

***Voix pour 54, abstentions 5, contre 0***

## Voirie

### **Demande de subvention DETR pour la route stratégique du bois à Poil N°2019-145**

M. Caillot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, dans le cadre de la compétence optionnelle Voirie : « création, aménagement et entretien des voies communales classées », la Communauté de communes Bazois Loire Morvan souhaite engager des travaux de renforcement de voirie sur une voie d'accès aux massifs forestiers de la commune de Poil (VC5) assurant la liaison entre la forêt et le réseau routier départemental.

Ces travaux sont prévus pour le printemps/été 2021

Le montant total des travaux s'élève à 204 605 € HT (éventuelles études complémentaires type géomètre, sondage géotech ou autre diagnostic amiante compris).

Les travaux seraient prévus pour le printemps/été 2021 afin de travailler sur les différents dossiers de subvention.

#### Planning envisagé :

- Juin 2019 : courrier de demande de dérogation de commencement de travaux DETR (repoussés au printemps 2021).
- Juin 2019 : demande devis MOE.
- Juillet 2019 : montage et dépôt demande DETR (MOE incluse) avec délibération.
- Printemps 2020 : accord DETR 2020
- Printemps 2020 : montage dossier FEADER (avec attestation DETR)
- Printemps 2020 : signature MOE après dépôt dossier FEADER
- Automne 2020 : accord FEADER
- Automne 2020 : montage DCE par MOE et appel d'offre pour travaux printemps 2021 (opération spécifique)

#### Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Investissement	HT	Financement	HT	%
MOE 6%	12 276 €	C. C. Bazois Loire Morvan	43376 €	20
Travaux de voirie	204 605 €	DETR 2020	65 064 €	30
		FEADER	108441 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>216 881 €</b>		<b>216 881 €</b>	<b>100</b>

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**

- sollicite l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 65 064 € soit 30 % du coût du renforcement de la VC5 de Poil.

## Travaux

### Demande de subvention Région pour l'étang de La Nocle - Maulaix

N°2019-146

Madame la Présidente explique qu'il convient de délibérer pour solliciter une subvention de la Région sur la tranche 2 du projet d'aménagement de l'étang de La Nocle-Maulaix.

Le projet d'aménagement consiste à mettre aux normes le camping, créer des hébergements locatifs légers, aménager la plage de l'étang, créer un espace guinguette dans l'ancien moulin.

#### **Tranche 2 : Aménagement de l'étang, aménagement de la guinguette et hébergements locatifs légers**

Dépenses		Recettes		%
Travaux aménagement de l'étang et guinguette	251 387 €	Région BFC (contrat de Pays NM)*	61 000 €	12% (13,73% des travaux)
Local plage camping et hébergements locatifs légers	193 010 €	DETR 2018	340 000 €	48%
Honoraires, frais divers	56 919 €	Autofinancement	100 316 €	20%
<b>Total</b>	<b>501 316 €</b>	<b>Total</b>	<b>501 316 €</b>	<b>100 %</b>

\*Le Conseil régional finance exclusivement les travaux de la partie aménagement de l'étang et guinguette.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement de la tranche 2 de l'aménagement de l'étang de La Nocle- Maulaix ;
- sollicite la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 61 000 € soit 13,73 % du coût des travaux au titre du Contrat de Pays Nivernais Morvan.

### Demande de subvention pour la Marelle

N°2019-147

Madame la Présidente explique qu'il convient de délibérer sur la demande de subvention pour le projet d'extension de la Marelle inscrit dans le contrat cadre partenarial signé avec le Conseil départemental de la Nièvre.

Les travaux permettront d'augmenter le nombre d'enfants accueillis au multi-accueil en déplaçant le Relais assistantes maternelles.

## Plan de financement

Dépenses	Recettes	%
Etudes, honoraires..... 23 000 €	Région BFC.....54 200 €* 25 (27,5% des travaux)	
Travaux..... 197 000 €	DETR 2019 .....44 000 € 20	
	Contrat avec le CD 58 .....40 000 € 18	
	CAF..... 37 800 € 17	
	Autofinancement..... 44 000 € 20	
Total ..... 220 000 €	Total.....220 000 € 100	

\* Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté finance uniquement les travaux de l'extension de la Marelle (les études sont exclues)

### Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite le Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 40 000 € soit 18% du coût total de l'opération au titre du contrat cadre partenarial,
- sollicite le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 54 200 € soit 27,5% du coût des travaux au titre du Contrat de Pays Nivernais Morvan.

**Voix pour 58, abstention 1, contre 0**

### Recomposition du conseil communautaire

**N°2019-148**

Madame la Présidente explique qu'il convient de délibérer au conseil communautaire sur la répartition des sièges des conseillers communautaires avant le 31 août 2019 conformément au VII de l'article L5211-6-1. En effet, la répartition des sièges doit être définie avant les élections municipales ayant lieu en mars 2020.

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes sera pris avant la fin octobre 2019 suite aux délibérations prises par les conseils municipaux.

Lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun (II à VI de l'article L5211-6-1 du CGCT)
- par accord local (conditions prévues au I de l'article L5211-6-1 du CGCT)

Madame la Présidente présente la répartition de droit commun.

Population totale : 15 671

Nombre de communes : 46

Sièges initiaux (art. L. 5211-6-1 du CGCT, II à IV) : 61

Sièges de droit commun (II à V du L5211-6-1) : 67

<b>Communes</b>	<b>Nombre de sièges au conseil communautaire</b>
Achun	1
Alluy	1
Aunay-en-Bazois	1
Avrée	1
Biches	1
Brinay	1
Cercy-la-Tour	7
Charrin	2
Châtillon-en-Bazois	3
Chiddes	1
Chouigny	1
Dun-sur-Grandry	1
Flety	1
Fours	2
Isenay	1
La Nocle-Maulaix	1
Lanty	1
Larochemillay	1
Limanton	1
Luzy	7
Maux	1
Millay	1
Montambert	1
Montapas	1
Montaron	1
Mont-et-Marré	1
Montigny-sur-Canne	1
Moulins-Engilbert	5
Ougny	1
Poil	1
Préporché	1
Remilly	1
Saint Gratien-Savigny	1
Saint Hilaire Fontaine	1
Saint Honoré-les-Bains	2
Saint Seine	1
Savigny Poil Fol	1
Sémelay	1

Sermages	1
Tamnay-en-Bazois	1
Tazilly	1
Ternant	1
Thaix	1
Tintury	1
Vandenesse	1
Villapourçon	1
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la répartition de droit commun telle que présentée pour la reconstitution du conseil communautaire de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan qui sera applicable suite au renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020.

*Voix pour 56, abstention 0, contre 3*

## Culture

Madame la Présidente explique qu'elle sort d'une réunion de bilan du CLEA. Les enseignants étaient très contents des interventions qui ont eu lieu en milieu scolaire. Elle tient à féliciter tous ceux qui œuvraient à la mise en place du CLEA.

### Demande de subvention pour la saison culturelle

N°2019-149

M. Bertin, Vice-Président en charge de la culture, explique que la CCBLM met en place sa programmation de la saison culturelle 2019.

#### Plan de financement

<b>Budget prévisionnel Saison Culturelle Bazois Loire Morvan 2019</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
382 entrées spectacle maternelles BLM	1570	Billetterie spectacles petites communes	1920
2ème partie convention MCNA	5016	Subvention CD 58	4000
Spectacles des collèges mai	4300	Autofinancement BLM	34080
Transports scolaires mai	500		
P'tites Scènes du Bazois juin	10000		
Spectacle Montaron octobre	1100		
Spectacle Vandenesse octobre	1200		
Spectacle Montambert juillet	2100		
Spectacle Ternant août	2100		
Hébergement artistes	900		
Restauration artistes	364		
Droits d'auteurs	1000		

Communication	3000	
Matériel (souches)	750	
Restauration présentation/pot	300	
558 entrées spectacle élémentaires BLM octobre	2800	
Transports scolaires partie BLM octobre	2000	
cordes en folie avant première 2018 (impayé)	1000	
<b>Total</b>	<b>40000</b>	<b>Total 40000</b>

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite le Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 1 000 € pour sa programmation culturelle (hors Festival des P'tites scènes du Bazois ayant déjà fait l'objet d'une demande).

### Questions diverses

#### Compétence eau

Suite aux délibérations prises par les communes, le transfert de la compétence eau à la CCBLM n'aura pas lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Madame la Présidente dit que l'association Vents contraires a envoyé un dossier sur le projet d'éoliennes et qu'il est à la disposition des conseillers communautaires.

Prochaines réunions :

- bureau communautaire : 5 septembre
- conseil communautaire : 12 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h.



**Le Secrétaire de séance**

**Marie-Christine ROY**